



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5151

Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2018

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Mission Développement Durable

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETARE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINÉ, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5151 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LA VILLE DE LYON -
ANNEE 2018 (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE
LYON - MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Rapport annuel 2018 sur la situation en matière de développement durable :

a) Cadre juridique

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, codifié à l'article L 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dispose :

« Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants. »

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Pour l'application de ces dispositions, l'article D 2311-15 du CGCT prévoit :

« Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième

alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

Le cadre de référence précité détaille de façon exhaustive et structurée tous les champs sur lesquels une collectivité a compétence, les leviers dont elle dispose pour progresser et les outils pour mesurer l'avancée en matière de développement durable. Il fournit ainsi un cadre évaluatif.

b) Structuration

Le rapport présenté au Conseil municipal suit ce cadre de référence et traite des cinq axes suivants :

- cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;
- épanouissement de tous les êtres humains.

Chacun de ces axes est illustré par les 13 thématiques « développement durable » définies par la Ville pour embrasser au plus près l'exercice des compétences municipales. Ces thématiques sont les suivantes :

- Solidarité et Cohésion Sociale ;
- Santé - Environnement ;
- Tranquillité - Prévention ;
- Participation citoyenne ;
- Biodiversité - Espaces Verts et Nature ;
- Economie Durable - Commande responsable ;
- Maîtrise de l'énergie - Réduction des gaz à effet de serre ;
- Mobilité ;
- Enfance - Education ;
- Développement Culturel ;
- Egalité et diversité ;
- Sensibilisation, Education, Formation ;
- Emploi et insertion.

II- Synthèse :

a) Actions remarquables

Comme l'an passé, le rapport s'emploie pour chacune d'elles à mettre en valeur les actions au bénéfice des habitants, celles qui relèvent d'une administration exemplaire et celles qui font l'objet d'un focus en raison de leur exemplarité.

A titre d'exemples, peuvent être signalées les actions suivantes **au bénéfice des habitants** :

- 1) Au titre de la thématique Biodiversité, Espaces verts et Nature :

- Atlas de la biodiversité : mise en place d'un atlas de la biodiversité communale, un outil participatif en ligne, utile pour la recherche scientifique, qui permet d'actualiser et d'améliorer l'inventaire faune et flore du territoire.

2) Au titre de la thématique Solidarité et Cohésion sociale :

- Alimentation durable : un ensemble d'actions soutenues par la Ville, en partenariat avec différents acteurs (dont l'association la Légumerie, le Centre Social Etats-Unis, Lyon Métropole Habitat...) ont permis de sensibiliser les familles à l'alimentation durable, dans le cadre du nouveau dispositif « Fabriques à Manger ».

3) Au titre de la thématique Sensibilisation, Education populaire, Formation :

- Jardins partagés : la Ville finance une initiation à la permaculture pour les bénévoles des jardins partagés. Chaque journée permet de sensibiliser un quart des 50 associations concernées.

4) Au titre de la thématique Enfance et Education :

- Temps périscolaires : la nouvelle organisation des temps de l'enfant s'est mise en place à la rentrée scolaire 2018, suite à une concertation approfondie avec les parents d'élèves, via de nombreuses réunions et un dispositif numérique innovant.

5) Au titre de la thématique Maîtrise de l'énergie – Réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) :

- Toit Citoyen : la Ville a mis à disposition une toiture sur le groupe scolaire des Gémeaux pour permettre à un collectif citoyen d'installer et d'exploiter des panneaux photovoltaïques.
- Ecorénov : entre 2016 et 2018, la Ville a subventionné 20 copropriétés, en complément de la Métropole, pour des travaux de rénovation énergétique exemplaires. Cela représente 700 logements en 2018, pour un soutien proche de 700 000 euros. Une campagne de sensibilisation a été réalisée en 2018 dans le 8^{ème} arrondissement.

6) Au titre de la thématique Mobilité :

- Double sens cycliste : 15 km de double-sens cyclables et une zone 30 ont été mis en place sur la rive gauche du Rhône pour favoriser la sécurité des cyclistes et faire reculer la part des déplacements en voiture.

7) Au titre de la thématique Participation citoyenne :

- Développement des démarches participatives en ligne : une consultation citoyenne a eu lieu à l'automne sur l'adaptation au changement climatique, déclinée à la fois sur une plateforme en ligne et un dispositif permettant la rencontre entre élu-es, association et citoyen-nes. Elle a fédéré 18 000 personnes.

Des actions **pour une administration exemplaire**, peuvent également être relevées :

1) Au titre de la thématique Santé-Environnement :

- Mission biodiversité et santé : la Direction de l'écologie urbaine a initié une organisation innovante pour une meilleure prise en compte des questions de santé en lien avec les évolutions urbaines actuelles, dans un contexte d'accélération du changement climatique.
- 2) Au titre de la thématique Economie durable – Commande responsable :
- Prix européen de l'innovation pour le commerce équitable : la Commission européenne a décerné à la Ville de Lyon le premier prix pour l'innovation sociale, dans le cadre des Fair and Ethical Trade City Award. Ce prix récompense, en particulier, la mise en place du label « Lyon, Ville Equitable et Durable », le Village équitable de Noël et le Schéma de Promotion des Achats Responsables.
- 3) Au titre de la thématique Développement culturel :
- Prix « Cités et gouvernements locaux unis » (CGLU) : la charte de coopération culturelle « Lyon Ville Durable », qui engage 28 partenaires culturels lyonnais, a reçu le Prix international décerné par la commission culture de CGLU. Cette dernière a salué la contribution de l'action culturelle au développement humain et durable du territoire.
- 4) Au titre de la thématique Egalité et Diversité :
- Lutte contre les violences au travail : la Ville a déployé dans ses services son plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, avec des actions d'information, de sensibilisation et de formation, mais aussi la mise en place d'une permanence externe d'écoute, d'information et d'orientation, et un dispositif de prise en charge des victimes et témoins.
- 5) Au titre de la thématique Maîtrise de l'énergie – Réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) :
- 100% électricité verte : depuis février 2018, le nouveau marché de fourniture d'électricité permet à la Ville d'alimenter ses bâtiments avec une électricité garantie à 100% d'origine renouvelable (hydraulique, solaire ou éolienne).
- 6) Au titre de la thématique Mobilité :
- Développement du vélo pour les agents : 45 agents ont bénéficié d'une formation à la pratique du vélo en ville. Un nouveau pool de vélos à destination des trajets professionnels des agents a été mis en place sur le site du Quadrilatère (Lyon 6^{ème}). 18 voitures électriques ont été achetées en remplacement de véhicules thermiques.

b) Indicateurs

En dernière partie du rapport, la grille des indicateurs renseigne sur les évolutions des trois dernières années, donnant ainsi à la Ville un outil d'observation de l'ensemble de son action en matière de développement durable.

Ouï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2018 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON